

## **15 semaines pour guérir, ce n'est pas assez !**

1 Canadien sur 2 est à risque, au cours de sa vie, d'avoir un cancer. La durée moyenne des traitements est de 52 semaines parfois plus, parfois moins. Actuellement, et ce depuis 1971, la loi permet à un travailleur de recevoir un maximum de 15 semaines d'assurance-emploi s'il est malade et si, et seulement si, cette personne se qualifie à l'assurance-emploi.

Rappelons que plus de 60 % de la population, soit 6 Canadiens sur 10 se voient refuser des prestations d'assurance-emploi, car ceux-ci ne se qualifient pas. Comment une personne malade peut-elle guérir avec uniquement 15 semaines d'assurance-emploi ? Poser la question c'est y répondre, c'est souvent IMPOSSIBLE.

En 2018, j'ai proposé à plusieurs reprises une motion afin d'étudier la possibilité de bonifier les prestations de maladie de l'assurance-emploi et surtout d'entendre les experts à ce sujet. Malheureusement les libéraux, tour à tour, ont rejeté cette proposition.

Rappelons qu'en 2016 Justin Trudeau et son ministre de l'Emploi et du Développement social ont promis de régler la question, mais depuis, silence radio des libéraux.

Tous les pays du G7 (sauf les États-Unis), assurent à leurs malades une couverture d'au moins un an et parfois même jusqu'à trois ans. Il n'est pas tolérable que nos citoyen.nes aient accès à des prestations si superficielles.

Nous devons agir, la situation est urgente ! Selon les chiffres que j'ai obtenus par le ministère de l'Emploi et du Développement social, des centaines de milliers de malades au pays, année après année, ont besoin de davantage que 15 semaines pour guérir, pour recevoir un diagnostic ou encore pour rencontrer un spécialiste. C'est d'ailleurs le cas de l'une de nos concitoyennes, Madame Mélanie Pelletier.

Je tiens à saluer le courage et la résilience de Mélanie Pelletier, de Saint-Hyacinthe, qui a perdu les économies de toute une vie, suite à sa maladie et à l'issue de ses 15 semaines d'assurance-emploi. Mélanie, comme des milliers de malades est épuisée, stressée, ce qui rend d'autant plus difficile son rétablissement. Mélanie m'a dit : « On ne vit pas, on survit » et je ne peux pas supporter que dans un pays comme le Canada, de telles situations puissent subsister. Le gouvernement ferme encore et toujours les yeux.

Et malheureusement, les gouvernements conservateurs et libéraux ferment les yeux depuis longtemps. Depuis 2009, Marie-Hélène Dubé milite pour bonifier les prestations de maladie de l'assurance-emploi. Elle a récolté un nombre impressionnant de signatures,

soit plus de 600 000 avec sa pétition « 15 semaines ce n'est pas assez ». Même une pétition d'une telle importance n'a pas réussi à faire prendre conscience de la situation au gouvernement et de l'importance d'agir.

Le gouvernement libéral doit passer de la parole aux actes. En plus d'être atteintes de maladies graves, les personnes qui ont besoin de plus de 15 semaines pour guérir sont fragilisées psychologiquement, devant supporter en plus de leurs problèmes de santé, des problèmes financiers. Elles sont placées dans des situations de stress extrême menant à la dépression, et pouvant même parfois aller jusqu'au suicide.

Maintes fois le NPD a tenté de changer les choses en réclamant un changement et une profonde refonte du système d'assurance-emploi. Toujours, les libéraux et les conservateurs avant eux, ont repoussé du revers de la main nos propositions. Il est important de mentionner que les libéraux se sont pourtant engagés lors de leur campagne électorale à une bonification de la durée de l'assurance-maladie.

Je ne cesserai de me battre afin qu'on bonifie les injustes prestations de maladie de l'assurance-emploi. Parce que 15 semaines pour guérir, ce n'est pas assez.

Brigitte Sansoucy, députée fédérale de Saint-Hyacinthe—Bagot et porte-parole du  
NPD en matière de Famille, Enfants et Développement social  
Mélanie Pelletier, citoyenne  
Marie-Hélène Dubé, instigatrice de la pétition 15 semaines, ce n'est pas assez !

Compte-rendu suite au Toast populaire du 15 janvier 2019 par

### **Anne-Marie Saint-Germain**

Adjointe aux relations communautaires |  
Bureau de Brigitte Sansoucy députée de Saint-Hyacinthe—Bagot |  
Porte-parole en matière de Famille, Enfants et développement social  
Porte-parole en matière d'Infrastructure et collectivités